



28 mai 2013

Déclaration de l'Association canadienne des radiodiffuseurs concernant la décision du CRTC, aujourd'hui, d'autoriser de la publicité nationale sur les ondes des réseaux radiophoniques de la SRC Radio 2 et Espace Musique

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a réagi aujourd'hui à la décision de radiodiffusion CRTC 2013-263 concernant le renouvellement des licences de radiodiffusion de la SRC et la demande de cette dernière en vue d'être autorisée à diffuser de la publicité nationale sur deux de ses services, soit Radio 2 et Espace Musique.

« Bien que nous soyons déçus que le CRTC n'ait pas entièrement refusé la demande de la SRC de diffuser de la publicité sur ces deux réseaux, nous sommes heureux de voir que le Conseil a appliqué plusieurs conditions de licence limitant la publicité qu'ils peuvent présenter », a déclaré Paul Ski, PDG, Radio, Rogers Broadcasting Limited et président du Conseil d'administration de l'ACR.

En effet, le CRTC a limité Radio 2 et Espace Musique à quatre minutes de publicité pour un maximum de deux blocs par heure, décision qui sera réexaminée dans trois ans.

« Nous sommes conscients du fait que cet intervalle de trois ans permettra d'examiner et d'analyser l'impact de la publicité à l'antenne de Radio 2 et d'Espace Musique sur les marchés spécifiques de langue française et de langue anglaise », a dit M. Ski. « Cependant, nous demeurons préoccupés par cette décision puisqu'elle modifiera fondamentalement l'équilibre entre les services de radiodiffusion publics et privés qui sont offerts aux auditeurs. Maintenant que ces services pourront toucher des recettes publicitaires, il sera difficile de renverser cette décision », a-t-il ajouté.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) est le porte-parole national des radiodiffuseurs privés du Canada. Elle représente la grande majorité des services de programmation privés canadiens, y compris les stations de radio et de télévision, les réseaux et les services de télévision spécialisée, payante et à la carte

Pour plus d'informations (marchés de langue anglaise) : Paul Ski, PDG, Radio, Rogers Broadcasting Limited 416.935.8200

Pour plus d'informations (marchés de langue française) : Charles Benoit, vice-président exécutif, Astral Media 514.529.3200